



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE MERE ET ENFANT TSARALALANA
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS
UNITE DE GESTION DE PASSATION DE MARCHES

Avis de Consultation Ouverte

N° 02-2026/MSANP/SG/DGFS/CHUMET/PRMP/UGPM

1. Le **CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE MERE ET ENFANT TSARALALANA** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour "**Service de restauration du personnel de garde**".
constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À commande.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE MERE ENFANT TSARALALANA**

Rue : **Patrice Lumumba Tsaralalana**

Etage / Numero de Bureau : **Bureau PRMP Porte 14 CHUMET Tsaralalana**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré au Bureau PRMP Porte 14 CHUMET Tsaralalana et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: cent mille Ariary (Ar100 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **au Bureau PRMP Porte 14 CHUMET Tsaralalana** au plus tard le **06/01/2026 à 10 H 30 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:

- un millions huit cent mille Ariary (Ar1 800 000.00)

, ou son équivalent en monnaie librement convertible. Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :

- Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances
- Soit par Garantie Bancaire
- Soit par Chèque de Banque libellé au nom du Monsieur le Receveur Général d'Antananarivo.



à Le 24/12/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics